

**Communication des résultats de la consultation sur les
plaques d'immatriculation ALSACE**

CD/2020/073

Service chef de file :

A - Direction générale des services

Résumé :

Par un arrêté du 9 mai 2020, la Collectivité européenne d'Alsace rejoignait officiellement les 13 régions dans la liste des identifiants territoriaux autorisés sur les plaques d'immatriculation. Les Conseils Départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont soumis le choix de ce marqueur aux alsaciens en organisant une consultation informelle en ligne, sur papier libre et coupon tout au long du mois d'octobre. Le présent rapport a pour objet de communiquer les résultats de la consultation sur les plaques d'immatriculation Alsace.

Avec la naissance de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), le 1^{er} janvier 2021, un marqueur alsacien sera à nouveau apposé au-dessus des numéros 67 et 68 sur les plaques d'immatriculation.

Les deux Conseils Départementaux ont souhaité que chaque Alsacien et chaque Alsacienne puisse se prononcer sur le choix du marqueur alsacien grâce à l'organisation d'une consultation, qui a eu lieu tout au long du mois d'octobre 2020.

Cette consultation a connu un réel succès populaire : 55 077 personnes ont voté via Internet, 3 008 autres par courrier, papier libre ou coupon.

La consultation proposait trois versions de marqueur aux alsaciens qui pouvaient voter par internet (sur bit.ly/consultationalsace), par voie postale sur papier libre et au moyen de coupons mis à disposition sur le stand du Conseil Départemental du Haut-Rhin aux Journées d'Octobre de Mulhouse du 30 septembre au 11 octobre 2020.

Sur les 55 077 participations par internet, le Acoeur a été choisi par 42,73 % des participants. 36,71 % ont opté pour le drapeau avec blason et 20,56 % pour le Rot un Wiss.

Sur les 2678 participations aux Journées d'Octobre, le Acoeur a été choisi par 60,57 % des participants. 33,87 % ont opté pour le drapeau avec blason et 5,56 % pour le Rot un Wiss

Sur les 330 participations par voie postale, le drapeau avec blason a été choisi par 38,48 % des participants. 36,67 % ont opté pour le Rot un Wiss et 24,85 % pour le Acoeur.

Par conséquent, le Acoeur (voir les visuels de principe en annexe au présent rapport) remporte les suffrages avec 43,45 % des participations, suivi du drapeau avec blason

(36,59 %) puis du Rot un Wiss (19,96 %).

Les résultats de la consultation ont été validés et certifiés par un huissier de justice, la SELARL Stenger Deneuville à Colmar. Pour toute vérification, il est possible de s'adresser directement à l'huissier de justice qui détient l'ensemble des participations y compris les participations papier.

La commission Finances et Affaires générales, réunie le 9 novembre 2020, a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Départemental prend acte des résultats de la consultation sur les plaques d'immatriculation ALSACE menée en octobre 2020.

Strasbourg, le 18/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY